



CHEMIN DE SELECTION

« CURLING »

SAISON 2008/2009

Chemin de Sélection Curling 0809 validé par le Bureau Exécutif du 10/07/2008

Page 1 sur 14

Sommaire

- I Préambule
- II Les Commissions
- III Inscription sur les Listes Nationales Haut Niveau
- IV Sélections internationales
- V Planification fédérale

Chemin de Sélection Curling 0809 validé par le Bureau Exécutif du 10/07/2008

Page 2 sur 14

I - PREAMBULE

Le Président de la F.F.S.G :

- est responsable de l'inscription des curleurs aux compétitions et championnats nationaux organisés sous l'égide de la F.F.S.G. et internationaux organisés sous l'égide de la WCF, après validation de la sélection par le Bureau Exécutif (B.E.) de la F.F.S.G.

Le Directeur Technique National :

- est responsable de la mise à jour annuelle de ce document qu'il propose après avis de la Commission Technique et Pédagogique à la validation du Bureau Exécutif.
- est responsable de l'application des termes du présent document.
- est responsable de l'établissement des listes nationales des S.H.N. et Espoirs, qu'il propose en début de saison, au Ministre de la Santé, de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative (M.S.J.S.V.A.) après validation du B.E.
- est responsable de la définition des modalités de sélection pour les compétitions et les championnats nationaux et internationaux qu'il propose à la commission de sélection.
- est responsable de la définition de la planification fédérale pour les équipes de France (E.D.F.) : regroupements, tests de sélection, compétitions et championnats nationaux et internationaux.

Pour ce faire le Président et le DTN s'appuient sur le document intitulé « *chemin de sélection* » précisant pour la saison 2008/2009 pour le Curling :

- les critères d'inscription sur les listes nationales des sportifs de haut niveau (catégories Elites, Seniors, Jeunes).
- les règles de sélection des Equipes de France pour les compétitions internationales de référence,

Précision :

Le document intitulé « chemin de sélection » pour le « Curling » n'a d'existence légale et réglementaire au sein de la F.F.S.G. que s'il est présenté et validé par le B.E. en début de saison.

Chemin de Sélection Curling 0809 validé par le Bureau Exécutif du 10/07/2008

Page 3 sur 14

II – LES COMMISSIONS

A – Commission de sélection (CS) :

Elle est conviée par le Président de la F.F.S.G. pour proposer les sélections internationales, les tests de sélection et les contrôles d'entraînement à la validation du B.E.

Elle participe à la définition de la politique sportive du CURLING, qu'elle soumet à l'approbation du B.E.

COMPOSITION :

- le Président de la fédération ou son représentant
- le membre du B.E. en charge du sport olympique et du haut niveau ou son représentant
- le DTN ou son représentant
- le référent DTN en charge de la discipline concernée ;
- Le Président de la CSN concernée, avec voie consultative ;

La commission de sélection prendra obligatoirement l'avis de la commission technique et pédagogique ci-après désignée. Les avis de la CS, qui sont rendus à l'issue de réunions, de conférences téléphonées, d'envois de courriels ou tout autre moyen convenu entre ses membres sont consignés dans un registre établi à cet effet. Les propositions de la CS doivent être validées par le BE, organe de gouvernance de la fédération qui statue par tous moyens à sa convenance, et consigne ses décisions par procès verbal.

En cas de vote et d'égalité des voix, celle du Président de la F.F.S.G. est prépondérante.

B – Commission Technique et Pédagogique

La Commission Technique et Pédagogique se réunit sur convocation du Directeur Technique National.

La commission technique et pédagogique peut être réunie en séance plénière. Elle peut être également consultée par conférence téléphonique ou par écrit.

COMPOSITION

- o le Directeur Technique National et/ou son représentant
- o le référent DTN en charge de la discipline concernée ;
- o un représentant de l'encadrement en charge des curleurs inscrits sur les listes haut niveau membres de l'équipe Vancouver 2010
- o un représentant des entraîneurs du collectif Jeune
- o des personnes habilitées, sur demande spéciale de la Direction Technique Nationale

ROLE

Elle participe activement à la vie technique et sportive de la F.F.S.G afin de :

- o émettre des propositions pour les sélections des équipes de France aux compétitions internationales
- o proposer des documents techniques et pédagogiques
- o participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique sportive fédérale
- o proposer annuellement les modifications à apporter au « chemin de sélection » et règlements sportifs fédéraux
- o proposer des actions de formation continue des cadre

Chemin de Sélection Curling 0809 validé par le Bureau Exécutif du 10/07/2008

Page 4 sur 14

III- INSCRIPTION SUR LES LISTES NATIONALES HAUT NIVEAU

Remarques générales :

- La qualité de sportif de haut niveau peut être retirée
 - par sanction disciplinaire
 - par manquement aux obligations de la charte du sportif de haut niveau
 - pour dopage

Tout sportif de haut niveau inscrit sur la liste nationale du Ministère des Sports, s'engage, tel que prévu par la Loi, à respecter les principes et valeurs de la Charte du Sport de Haut Niveau.

Charte consultable sur le site : www.jeunesse-sports.gouv.fr

3.1. Critères d'inscription sur la liste des Sportifs de Haut Niveau

La liste des sportifs de haut niveau est arrêtée tous les ans par le Ministre des Sports au 1^{er} novembre.

A - Catégorie France Elite :

La liste des Sportifs Espoirs est arrêtée tous les ans au 1^{er} novembre par le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, sur proposition du Président de la F.F.S.G. après validation du B.E.

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 4

Peut être inscrit dans la catégorie Elite, le sportif qui réalise aux jeux Olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée par la Commission nationale du sport de haut niveau, une performance ou obtient un classement significatif soit à titre individuel, soit en qualité de membre titulaire d'une équipe de France, dans les conditions définies par la Commission nationale du sport de haut niveau.

Peut être inscrit en catégorie « Elite » en CURLING, tout sportif ayant réalisé les performances suivantes :

Au classement général :

- figurer dans les 4 premiers aux Championnats d'Europe SENIOR,
- figurer dans les 8 premiers aux Championnats du Monde SENIOR ou Jeux Olympiques,

L'inscription dans la catégorie « Elite » est valable 2 ans.

B - Catégories France Senior et France Jeune :

France senior :

En CURLING, peut être inscrit en catégorie « Senior », tout sportif ayant satisfait aux conditions suivantes en 2008-2009:

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art5

Peut être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif sélectionné par la fédération délégataire concernée dans une équipe de France pour préparer les compétitions internationales officielles figurant au calendrier des fédérations internationales durant l'olympiade en cours et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.

Peut être inscrit en catégorie « Senior », tout sportif ayant satisfait à l'une des conditions suivantes :

- avoir été sélectionné en tant que titulaire ou remplaçant aux Championnats d'Europe et/ou aux Championnats du Monde Senior ou Junior

Chemin de Sélection Curling 0809 validé par le Bureau Exécutif du 10/07/2008

Page 5 sur 14

L'inscription sur la liste des Sportifs en catégorie « Senior » est valable 1 an.

France Jeune :

En CURLING, peut être inscrit en catégorie « Jeune », tout sportif ayant satisfait aux conditions suivantes en 2008-2009:

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 6

Peut être inscrit dans la catégorie Jeune le sportif sélectionné dans une équipe de France par la fédération concernée pour préparer les compétitions internationales officielles de sa catégorie d'âge figurant au calendrier des fédérations internationales et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.

Peut être inscrit en catégorie « Jeune », tout sportif ayant satisfait à l'une des conditions suivantes :

- avoir été sélectionné en tant que titulaire ou remplaçant aux Championnats du Monde juniors et/ou au Challenge Européen Junior (EJCC)

L'inscription sur la liste des Sportifs en catégorie « Jeune » est valable 1 an.

<p>Le quota maximum de la catégorie Senior - Elite est de 10 curleurs, 5 messieurs, 5 dames. Le quota maximum de la catégorie Jeune est de 10 curleurs, 5 messieurs, 5 dames.</p>
--

Remarques :

L'ensemble de ces critères est nécessaire mais non suffisant pour prétendre à l'inscription sur une des listes nationales de sportifs car des quotas par catégorie sont fixés par le Ministère de la Santé de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Le D.T.N se réserve le droit de maintenir sur la liste Haut Niveau tout curleur qui, pour des raisons de santé, d'organisation scolaire ou professionnelle dûment constatées, ne pourrait satisfaire aux critères d'inscription précédemment définis, après validation du B.E et avis de la commission technique et pédagogique du CURLING.

Le DTN, au regard des places disponibles, pourra éventuellement proposer sur la liste des sportifs de haut niveau, des curleurs à fort potentiel ne répondant pas aux critères requis, après validation du B.E. et avis de la commission technique et pédagogique du CURLING.

<p>Chemin de Sélection Curling 0809 validé par le Bureau Exécutif du 10/07/2008</p>
--

<p>Page 6 sur 14</p>

IV - SELECTIONS INTERNATIONALES

REGLEMENTS ET SELECTIONS

Les règlements WCF et annonces officielles des événements internationaux précisent les règles d'engagement et de participation aux compétitions internationales, championnats WCF et aux épreuves du World Tour.

Les modalités de sélections des curleurs français se font en conformité avec les règlements WCF.

Team Leader :

Pour les Championnats WCF le président de la FFSG désigne le Team Leader de la délégation, le DTN désigne un Team leader assistant.

En dehors des Championnats WCF, le DTN désigne un entraîneur en tant que Team leader parmi ceux convoqués sur la compétition pour accompagner les patineurs.

Le team leader assure les charges et obligations suivantes :

- Présence à la réunion officielle des teams leader
- Paiement des frais logistiques sur place (hors championnats WCF)
- Distribution des informations à la délégation
- Représentation et responsabilité déléguées par la Président de la FFSG
- Transmission du protocole à la FFSG
- Présence obligatoire sur le lieu de l'événement jusqu'au départ du dernier représentant de la délégation française

Pour les championnats WCF le team leader assistant assure les charges et obligations suivantes :

- Paiement des frais logistiques sur place
- Gestion de l'équipe médicale
- Assistance auprès du Team leader

PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

Tout Curleur prétendant à une sélection en équipe de France en 2008/2009 devra s'engager à suivre la préparation définie par le D.T.N pour le championnat considéré et précisée pour chacune des compétitions de référence. (Voir infra).

Toute équipe ayant pour objectif terminal de saison un résultat en Championnat du Monde senior, fondera sa saison sur un volume minimal d'entraînement de :

- 300 heures d'entraînement spécifique sur glace (entre octobre et avril) et 120 matches

ET

- 70 heures de préparation physique générale et orientée hors glace (entre avril et octobre)

Toute équipe ayant pour objectif terminal de saison un résultat en Championnat du Monde junior appuiera sa saison sur un volume minimal d'entraînement de :

- 120 heures d'entraînement spécifique sur glace (entre octobre et avril) et 50 matches

ET

- 60 heures de préparation physique générale et orientée hors glace (entre avril et octobre).

Les règlements de l'ECF et de la WCF définissent les règles de participation des équipes pour les compétitions inscrites à leurs calendriers.

Chemin de Sélection Curling 0809 validé par le Bureau Exécutif du 10/07/2008

Page 7 sur 14

Les tests doivent être validés par le DTN et se dérouleront suivant les règlements nationaux (CSNC), sauf en cas de règles particulières alors précisées dans l'annonce et le programme du test (ou de la compétition).

Tout curleur prenant part au test ou à la compétition en admet implicitement les règles

Le DTN se réserve le droit de sélectionner tout curleur qui, pour des raisons de santé dûment constatées, ne pourrait satisfaire aux critères de sélection ci-après définis, après validation du B.E et avis de la commission technique et pédagogique du CURLING.

La participation aux regroupements, stages ou tests de sélection est obligatoire.

Toutefois en cas de force majeure et après examen de la demande motivée de l'intéressé(e), le DTN se réserve le droit après avis de la commission de sélection, d'accorder ou non, une dispense de participation.

Toute sélection « titulaire ou remplaçant(e) » pourra à tout moment être remise en cause à la suite d'un contrôle d'entraînement non satisfaisant, d'un mauvais comportement ou refus de participation à ce même contrôle ou test de sélection.

La sélection d'un(e) sportif (ve) relevant de blessure ou de maladie, devra obligatoirement être validée par le médecin fédéral.

CALENDRIER

La Commission de sélection arrête le calendrier prévisionnel des compétitions internationales où la France sera représentée, après validation du B.E. Celui-ci s'appuie sur le calendrier national des compétitions présenté par la CSNC lors de l'Assemblée Générale de la FFSG et sur le calendrier international établi par la WCF.

Chemin de Sélection Curling 0809 validé par le Bureau Exécutif du 10/07/2008

Page 8 sur 14

CHALLENGE EUROPEEN JUNIOR

Date

Du au janvier 2009 à ()

Quotas

Hommes : 1 équipe (5 messieurs)

Dames : 1 équipe (5 dames)

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales de la WCF 2008.

Principes de sélection

L'équipe classée (H & D) première au Championnat de France de la saison précédente sera pré sélectionnée pour le Challenge Européen, sauf cas particuliers ;

Les équipes ne seront engagées que si le niveau requis permet une représentation française de haut niveau, sur décision du Directeur Technique National au vu des résultats sur les compétitions de référence de la saison en cours ou des tests mis en place par la DTN

Calendrier

Se référer au calendrier WCF de la saison en cours.

Chemin de Sélection Curling 0809 validé par le Bureau Exécutif du 10/07/2008

Page 9 sur 14

CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR

Date

Du au mars 2009 à ()

Quotas

Hommes : 1 équipe (5 messieurs)

Dames : 1 équipe (5 dames)

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales WCF 2008.

Principes de sélections

Se classer premier du Challenge Européen Junior (EJCC).

Chemin de Sélection Curling 0809 validé par le Bureau Exécutif du 10/07/2008
Page 10 sur 14

CHAMPIONNATS D'EUROPE

Date

Du au décembre 2008 à ()

Quotas

Hommes : 1 équipe (5 messieurs)

Dames : 1 équipe (5 dames)

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales WCF 2008.

Principes de Sélection

Les équipes classées (H & D) première et deuxième au Championnat de France de la saison précédente seront respectivement pré sélectionnées en tant que titulaire et remplaçante pour le Championnat d'Europe.

Les équipes qui acceptent la pré sélection acceptent de se préparer pour une saison complète dans l'objectif de la participation aux Championnats du Monde.

Conditions de préparation minimales pour la sélection :

Les équipes pré sélectionnées s'engagent à transmettre au DTN leur calendrier de préparation tel que :

Messieurs:

Quatre semaines de stage (1 semaine de stage = 6 heures de travail sur glace / jour X 5 jours consécutifs). Les stages doivent s'effectuer sur de la glace de bonne facture (en corrélation avec celle des Championnats d'Europe et des mondiaux) et donc pour au moins 2 semaines (voire plus) dans des halles accueillant un tournoi du World Tour.

Les 4 semaines de stages doivent être positionnés en amont des tournois du World Tour suivants (participation obligatoire) :

- WT Oslo
- WT Bâle
- WT Berne
- WT Lucerne

Les équipes participeront à 3 autres tournois au choix (la coupe de France pouvant compter pour l'un d'entre eux).

Dames :

Deux semaines de stage (1 semaine de stage = 6 heures de travail sur glace / jour X 5 jours consécutifs) en amont des tournois du World Tour suivants (participation obligatoire) :

- WT Bâle
- WT Berne
- WT Lucerne

Il est souhaitable que les équipes participent à 2 autres tournois au choix (la coupe de France pouvant compter pour l'un d'entre eux).

Les conditions de réalisation des stages feront l'objet d'évaluations et contrôles réguliers.

Chemin de Sélection Curling 0809 validé par le Bureau Exécutif du 10/07/2008

Page 11 sur 14

CHAMPIONNATS DU MONDE

Date

Du au avril à avril 2009 – (CAN)

Quotas

Déterminés selon les résultats obtenus lors des championnats d'Europe de l'année précédente.
D'après les règlements de la WCF, l'équipe qualifiée pour les Championnats du Monde est celle qui obtient la qualification de la France lors du Championnat d'Europe
En cas de désistement, le Directeur Technique National décide de la qualification éventuelle d'une équipe remplaçante

Hommes : 1 équipe (5 messieurs)

Dames : 1 équipe (5 dames)

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales WCF 2008.

Principes de Sélection

L'(les) équipe(s) qui se qualifie(ent) lors des Championnats d'Europe est(ont) pré sélectionnée(s) en tant que titulaire(s) pour le Championnat du Monde.

Conditions de préparation minimales pour la sélection :

L'équipe pré sélectionnée s'engage à transmettre au DTN leur calendrier de préparation tel que :

Messieurs:

Douze semaines de stage (1 semaine de stage = 6 heures de travail sur glace / jour X 5 jours consécutifs) à partir de Janvier 2009 dont au moins quatre devront s'effectuer en Amérique du Nord (les 4 semaines précédant l'échéance sportive) Les stages doivent s'effectuer sur de la glace de bonne facture (en corrélation avec celle des Championnats du monde)

Dames :

6 semaines de stage (1 semaine de stage = 6 heures de travail sur glace / jour X 5 jours consécutifs) à partir de Janvier 2009 dont au moins trois devront s'effectuer en Amérique du Nord (les 3 semaines précédant

l'échéance sportive) Les stages doivent s'effectuer sur de la glace de bonne facture (en corrélation avec celle des Championnats du monde)

Les conditions de réalisation des stages feront l'objet d'évaluations et contrôles réguliers.

Chemin de Sélection Curling 0809 validé par le Bureau Exécutif du 10/07/2008

Page 12 sur 14

Modalités des contrôles d'entraînement en vue des sélections internationales et des championnats WCF

Ces contrôles ont pour objet de vérifier le niveau des curleurs placés en situation de matches à l'entraînement ou en compétition.

Participation	Obligatoire
Date	inopinée
Lieu	sur le site d'entraînement du curleur Où Sous forme de regroupement
Modalités	Matches d'entraînement ou tournois.

Chemin de Sélection Curling 0809 validé par le Bureau Exécutif du 10/07/2008
Page 13 sur 14

V – PLANIFICATION FEDERALE

PROGRAMME DES COMPETITIONS INTERNATIONALES DE REFERENCE (A COMPLETER)

Tout tournoi international notamment en Suisse, Ecosse, Canada, regroupant des équipes nationales et des équipes de niveau international, ou reconnus par la WCF (World Tour).

Le programme reste à préciser en fonction des calendriers internationaux non disponibles à ce jour.

- Coupe de France : novembre 08
- Championnat d'Europe : décembre 08
- Challenge Européen Junior : janvier 09
- Championnat du Monde Junior : mars 09
- Championnat du Monde Senior Double Mixte : mars 09
- Championnat du Monde Senior Messieurs : avril 09

- Championnat de France :
 - o 1^{er} tour du Championnat : ?
 - o Finale : ?

- Tournoi de
- Tournoi de
- Tournoi de

- Championnat de Genève

STAGES

- Stage à Fussen : pour les juniors : Juin/juillet 2008 (organisé par la WCF)

Des regroupements ou stages peuvent être organisés en fonction du calendrier définitif des compétitions arrêté pour chaque collectif au 01/09/08.

Chemin de Sélection Curling 0809 validé par le Bureau Exécutif du 10/07/2008

Page 14 sur 14